

Discours d'ouverture des Rencontres

Daniel Delaveau, maire de Rennes et président de Rennes Métropole

Monsieur le directeur régional des affaires culturelles,
Monsieur le président, cher ami,
Monsieur le président de l'IRPA,
Mesdames et messieurs les élus, chers collègues,
René Jouquand, Ana Sohier,
Mesdames et messieurs,

Je suis bien sûr très heureux de vous accueillir ici aux Champs Libres, cet équipement culturel métropolitain, dont je salue le directeur, Jacques Terrière, et Monsieur Le Maguet, directeur du Musée de Bretagne, qui est un des équipements phare de cet ensemble culturel des Champs Libres.

Heureux de vous accueillir pour ouvrir ces Rencontres du patrimoine culturel immatériel de Bretagne dont les deux journées de travail s'annoncent fructueuses, je n'en doute pas.

D'autant plus heureux de vous accueillir, ici, aux Champs Libres, dans cet amphithéâtre, qui est un lieu ouvert à la parole, aux paroles, aux discours, aux échanges, et qui conforte les Champs Libres dans leur vocation d'attirer, de donner à entendre et à comprendre la pensée et la réflexion.

L'objet de vos travaux mérite particulièrement notre attention à nous, élus, et ce sur différents champs, sur plusieurs plans : le patrimoine, l'identité, la cohésion sociale.

En effet, le développement d'une ville comme Rennes, de son agglomération, ne peut se faire qu'en « s'appuyant sur son histoire », qu'en tenant compte de son patrimoine, qu'il soit ou non matériel.

Il faut que nous soyons attentifs cependant : cette base constitue bien sûr un socle indispensable et solide mais non immuable ; la notion de « culture immatérielle » ouvre des perspectives.

En effet, vous le savez bien, pour comprendre pleinement le sens d'un objet, d'un lieu, il convient de connaître les gestes techniques, les procédés qui l'ont permis tout comme il convient d'avoir idée de son usage, des comportements qu'il induit.

Par extension, rechercher, collecter, reproduire l'oral, les coutumes, les pratiques, qu'elles soient sociales, culturelles, politiques, économiques, comme le font les associations Dastum ou la Bouèze, ou d'autres, permet de pénétrer un passé bien sûr, mais aussi un présent, et peut-être surtout, d'être un viatique pour l'avenir d'ici et d'ailleurs.

Ceci est d'autant plus tangible que la notion de culture immatérielle me semble attachée, vous m'arrêterez si je me trompe, plus particulièrement à celle de la personne, de l'individu, en tant qu'il appartient à un environnement social, citoyen, historique et culturel. C'est la personne qui porte en elle tout un patrimoine qu'il nous appartient de découvrir,

valoriser et partager. Nous nous situons bien dans le vivant, ce qui confère à ce patrimoine sa richesse en même temps que sa fragilité.

La définition donnée par la Convention de l'UNESCO, évoque d'ailleurs bien un patrimoine reconnu par des communautés, des groupes ou des individus ; elle précise aussi, et c'est un point qui me semble important, que ce patrimoine est transmis – garant d'une mémoire, d'une continuité – en même temps que recréé en permanence.

C'est à nous, chercheurs, élus, responsables, de permettre cette recréation permanente et c'est le sens que prend l'existence, pour la 1^{ère} fois, au sein de notre équipe municipale rennaise d'une délégation d'élue spécialement dédiée au patrimoine culturel immatériel et confiée à ma collègue Ana Sohier.

Les villes, les territoires, concentrent les mutations du monde et de la société ; c'est dans la ville, historiquement, que s'organisent les brassages, que se révèlent les contradictions, que naissent les confrontations et les échanges. C'est à la collectivité de les susciter, de les organiser, de les faire vivre, de les mettre en mouvement, de créer des liens, une cohésion. Chaque habitant, citoyen de la ville quel qu'il soit, d'où qu'il vienne, porte en lui une richesse patrimoniale.

L'existence de la délégation au patrimoine culturel immatériel pour Rennes tient à la volonté de la municipalité rennaise, tout comme pour notre agglomération car je n'oublie pas que Dastum est soutenu à juste titre par Rennes Métropole, d'engager une réflexion de fond pour continuer les actions déjà mises en place – soutien aux associations de collectes, aux associations culturelles bretonnes ou venues d'ailleurs qui valorisent les musiques et les arts vivants, les traditions, ... – et les enrichir de nouvelles initiatives propres à faire éclore, dans le cadre posé par l'UNESCO – et ratifié à l'unanimité par la France – des actions de mise en valeurs, de transmissions, de partage de ce patrimoine.

Il s'agit, à l'échelle de l'agglomération et comme le précise l'article 2 de la Convention de "*procurer [à tous ses habitants] un sentiment d'identité et de continuité contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et de la créativité humaine*".

Maîtriser et partager les connaissances, les coutumes, les pratiques, en bref, tout ce qui peut constituer le patrimoine culturel immatériel tel que défini par la Convention est tout à la fois une modalité d'insertion, de démocratisation, de développement de la personne et de lutte contre les inégalités.

Ce qui se joue ici, à travers cette notion définie sur un plan universel – ce que confirme la liste des chefs d'œuvres –, c'est de faire apparaître, sur le plan local et dans ce cadre d'universalité, les valeurs culturelles vivantes et toujours en construction, enrichies chaque fois par de nouveaux arrivants. La construction et la conservation de ces valeurs, propres à un territoire et à ses habitants, sont porteuses d'une identité commune (et non restrictive) dans laquelle chacun reconnaîtrait et à laquelle chacun apportera sa pierre : une identité créatrice de cohésion, de lien.

Pour tout cela, pour ces journées, je remercie les organisateurs (notamment Patricia Barthélemy) de ces rencontres, notamment les associations Dastum et l'IRPA, ainsi que tous

les intervenants qui vont venir enrichir notre réflexion pendant ces deux jours et vous souhaite, à toutes et à tous deux excellentes journées à Rennes.

Merci.

Historique de la convention de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

Christian Hottin, chef de la mission ethnologie au ministère de la Culture

Ces journées sont celles que nous attendions et que nous espérons voir se reproduire ailleurs. En effet, sur toute une région, le patrimoine immatériel est présent, dans toutes ses composantes et dans toutes ses instances.

Cherif Kazhnadar, [président de l'Assemblée générale des états parties à la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel] s'excuse auprès du public de cette ville de Rennes qu'il connaît bien de ne pouvoir être présent parmi nous.

C'est une charge pour moi, mais aussi un honneur de pouvoir parler en son nom, quand on sait le rôle très actif qu'il a eu dans la genèse de cette convention, le rôle actif qu'il a joué pour notre pays au sein du comité et le rôle qui est encore aujourd'hui le sien dans tous les domaines du patrimoine immatériel, aussi bien par l'action et la valorisation qu'au plan diplomatique et international.

Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel ? Qu'est-ce que le patrimoine d'ailleurs pour chacun de nous ?

Qui n'a pas chez lui des petits bibelots, des chromos représentant *L'Angélu*s de Millet, ou peut-être des tableaux de maîtres qui sont un petit musée personnel. Qui n'a pas un rayon de romans policiers écornés ou des rangées de volumes de la Pléiade s'alignant comme à la parade et qui sont notre bibliothèque. Qui n'a pas chez lui, avec lui, ses archives qui disent son identité légale ; peut-être de vieilles cartes grises, des cartes d'identité, des passeports et peut-être pour certains d'entre nous des chartriers qui remontent à plusieurs siècles. Qui n'a pas, non pas chez lui mais avec ou sur lui, chaque jour de sa vie, un patrimoine immatériel qui peut être une musique, une chanson entendue dans son enfance ou apprise plus tard à l'école ; un tour de main particulier pour réaliser une recette de cuisine ; un rituel ; une prière faite dans l'intimité ou vécue et célébrée collectivement avec d'autres. Notre patrimoine matériel, de multiples manières par la succession, nous savons qu'il sera pris en charge et transmis. Notre patrimoine immatériel, comment le transmettrons-nous ? Ce n'est pas dans les successions. Il est à la fois intimement constitutif de notre identité en évolution et essentiellement fragile parce qu'il est de notre responsabilité tout au long de notre vie de faire vivre ce que nous avons reçu de nos aînés et de transmettre à nos descendants ce que nous voulons leur léguer. C'est vrai pour un individu, c'est vrai pour une communauté, c'est vrai pour un état, c'est vrai aussi désormais au niveau international grâce à cette convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine immatériel que je vais maintenant vous présenter, en trois temps.

Tout d'abord, je ferai un bref historique et genèse de cette convention qui nous amènera au début des années 1970. Je présenterai, rapidement à partir de l'article 2 qui en donne la définition, les grands domaines d'action et ce qu'elle est dans le texte. J'énoncerai enfin, par un troisième point – et cela assurera la transition avec la mise en œuvre sur le plan national – quels sont les outils et les leviers d'action de cette convention.

Historique et genèse, début des années 1970

De toutes les conventions de l'UNESCO, la convention de 1972 pour le patrimoine est sans doute la convention phare, la convention star, celle que presque tout le monde connaît. On sait

par exemple, parce que cela a été relayé par la presse, que désormais les sites Vauban font partis du patrimoine mondial de l'humanité, et que cette candidature a été portée par la France. Pour comprendre la convention de 2003, il faut revenir sur la convention de 1972 qui s'attache au patrimoine matériel d'abord, au patrimoine naturel ensuite. C'est une convention qui porte sur elle le sceau des représentations du patrimoine, telles qu'elles ont été développées par nos pays européens à partir du XIXe siècle. Le sceau, au départ, de "l'exceptionnalité", le sceau de "l'authenticité". Et ce travail remarquable et abondant reste marqué de cette empreinte originelle.

Dès le début des années 1970, dès l'entrée en vigueur de la convention, il est apparu à tous, diplomates et experts, que tout le patrimoine de l'humanité n'était pas dit, pas pris en compte dans cette convention. Il est apparu aussi que certains pays, pays d'Océanie, pays d'Afrique subsaharienne, pays d'Amérique latine – qui avaient une identité forte, construite, transmise de génération en génération mais peu de monuments – n'auraient sans doute pas toute la place qui leur était due dans ce dispositif. Il est apparu aussi à d'autres pays, à certains pays riches et dotés d'un patrimoine matériel important, tels que le Japon, que cette convention n'était peut-être pas l'outil le plus adapté pour parler du patrimoine au sens où ils l'entendaient puisque, pour eux, ce n'est pas l'authenticité des pierres qui compte le plus, mais souvent l'ancienneté de la pratique qui se déroule dans ces monuments bâtis. Il est apparu enfin, progressivement, à tous les autres pays que, pour eux aussi, cette convention ne disait pas tout de ce qu'était leur patrimoine.

Le cheminement a été long, par plusieurs étapes, par tâtonnements, avec des projets de directives sur le folklore qui n'ont pas vraiment porté leurs fruits. Et puis, à partir des années 1980 et début des années 1990, une réflexion s'est mise en place nommée alors le *non material heritation* qui est une définition par défaut. Ce n'est pas le patrimoine immatériel, mais le patrimoine qui n'est pas matériel que l'on ne sait pas encore bien nommer, car avant d'être immatériel ou *intangibile*, il apparaît ineffable.

C'est surtout à la fin des années 1990, une réflexion qui, cette fois-ci, va déboucher sur deux outils : l'un qui est clos aujourd'hui et n'est plus actif, celui des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel, et, un pérenne, celui de la convention. Le dispositif des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité vise à lancer la conscientisation à l'échelle mondiale de l'importance de ce patrimoine, en permettant à des pays de proposer d'inscrire sur une liste de chefs-d'œuvre ce qu'ils estiment être une part essentielle de leur patrimoine. Pour la France et la Belgique, ce sera les dragons processionnels ; pour la Belgique encore, ce sera le carnaval de Binche ; pour l'Italie, ce sera les *tenori sardi* ; pour les pays baltes, leur polyphonie ; pour la Lituanie, appuyée par la Lettonie pour s'en tenir aux chants européens, la tradition des croix. Trois proclamations auront lieu : en 2001, 2003 et 2005, totalisant quatre-vingt-dix chefs-d'œuvre qui désormais sont intégrés à la liste représentative du patrimoine culturel immatériel.

Bâtir une convention, c'est un tout autre travail, c'est un travail diplomatique qui revient à l'UNESCO ; c'est un travail juridique parce qu'il s'agit de construire un outil juridique stable, fiable. Il s'agit de bâtir un texte où chaque terme devra être pesé car il sera lourd de conséquences sur le fonctionnement ultérieur du dispositif mis en place.

La convention est écrite au début des années 2000. En 2003, le texte est finalisé. En 2006, déjà, trente pays l'ont ratifiée. Et quand une convention est ratifiée par trente états, elle commence à s'appliquer, mais dans une phase transitoire. C'est-à-dire que, deux années durant, un groupe de pays élus, parmi ceux qui ont ratifié la convention, travaillera à mettre en place ce qu'on appelle les directives opérationnelles. Celles-ci sont à une convention ce que les décrets d'application sont à une loi sur le plan national, à savoir les textes actifs et concrets

qui permettront de mettre en œuvre le dispositif général et abstrait de la convention. En 2008, cent états ont ratifié cette convention. Une nouvelle assemblée générale se tient à Paris. Cherif Khaznadar est élu président. Il est président de cette assemblée pour deux ans. L'ensemble des directives est adoptée, la convention peut désormais fonctionner. L'illustration sur le plan international de ce fonctionnement sera, en 2009, les premières nouvelles inscriptions sur les listes de représentation et de sauvegarde. Puisqu'en fait, l'une des dispositions adoptées en 2006-2008 a été d'intégrer les chefs-d'œuvre qui avaient été précédemment désignés. Évidemment, je n'y participais pas, mais j'ai eu depuis les récits et j'ai pu en connaître les aléas. Porter une telle définition au plan mondial n'a pas été facile. Il y a des problèmes de traduction et du sens qu'on met derrière les mots qui rendent l'exercice compliqué et difficile. Nous disons en français "patrimoine culturel immatériel", le terme anglais, dans une langue qui est pourtant assez proche de la nôtre, est "*intangible cultural heritage*". Si on traduit littéralement de l'anglais par "patrimoine culturel intangible", on parle en français d'un patrimoine qu'on ne peut pas toucher et qu'on ne doit pas faire évoluer, ce qui est un contresens absolu par rapport à l'esprit de la convention. Le texte a été difficile à élaborer. L'essentiel est dit pourtant dans l'article 2 de la convention qui donne à la fois une définition de ce qu'est le patrimoine culturel immatériel, une définition des domaines couverts par cette convention, et une définition, là encore, non exhaustive des principales modalités de mise en œuvre de celle-ci au plan local, national et international.

Article 2 de la convention : définitions et grands domaines d'action

Dans la définition sont évoquées les pratiques, les expressions, les représentations qui sont liées à des communautés, des groupes humains, parfois, hélas, à des individus qui en restent les seuls dépositaires. Entre les uns et les autres, il y a une relation circulaire de construction de l'identité. Les communautés reconnaissent ces éléments comme faisant partie de leur patrimoine, comme faisant partie de leur identité en évolution, car il s'agit d'une identité qui est sans cesse recréée, toujours évolutive, jamais morte, jamais figée. Et ces éléments font vivre ces communautés et contribuent à leur conférer cette dimension collective qui est constitutive d'eux.

Les domaines ? La liste n'est pas exhaustive. On pensera évidemment en premier lieu aux musiques, aux chants traditionnels, aux danses, aux contes, aux traditions orales, à la manière également de conter. Je pense ici à au poète d'improvisation italien ou à ce conteur du pays gallo qui était venu, l'an dernier à Vitré, nous réjouir tout au long de la soirée, à l'occasion d'un séminaire organisé par l'UNESCO. Je pense également aux manifestations collectives, qui elles-mêmes doivent être réceptacle de traditions orales, de musiques, de danses, de chants. Il faut dire à ce propos un mot des objets. Les objets sont présents dans le patrimoine culturel immatériel. Ils ne sont pas premiers. L'objet lui-même, si la pratique n'existe plus, peut la documenter, à titre conservatoire. Mais dans le patrimoine culturel immatériel qui est un patrimoine vivant, qui est un patrimoine porté par les êtres humains, l'objet est l'outil de la pratique, son prolongement. Évidemment, la procession du Car d'or à Mons ne serait rien sans le Car d'or. Pourtant le Car d'or en tant que tel ne dit pas ce qu'est l'émotion collective de la fête de la communauté montoise qui participe sur la grande place au dimanche de la Trinité. Musique, chant, danse, tradition, orale, conte, manifestations collectives. Savoir-faire, pratiques traditionnelles, savoir liés à la connaissance de la nature et de l'univers. Et encore d'autres choses peut-être qui sont de l'ordre des représentations, qui sont intimement présentes au cœur de chacun de nous, mais qui n'ont pratiquement pas besoin d'être dites, d'être exprimées et qui sont pourtant un patrimoine culturel immatériel encore plus difficile à saisir.

Article 2 de la convention : dispositif de sauvegarde

Cet article développe en fait ce qui est l'intitulé même de la convention : une convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Qu'est ce que la sauvegarde en l'occurrence ? Toute une série de dispositifs qui définissent et qui définiront pour chacun d'entre nous, à l'avenir, au plan national, local, régional ou international, une chaîne de traitements du patrimoine culturel immatériel visant à assurer la viabilité et la pérennité de celui-ci : de l'identification ; de la documentation ; de la recherche (car c'est aussi à travers la recherche et la recherche fondamentale que peut se créer le consensus sur l'identification) ; la transmission et l'éducation, transmission par l'éducation formelle ou l'éducation informelle qui sont absolument essentielles ; de la protection et là c'est sans doute un des points les plus délicats : comment mettre en œuvre une protection effective du patrimoine culturel immatériel – sur un territoire qui puisse être comparable – qui puisse avoir les mêmes effets positifs qu'une protection sur le patrimoine culturel matériel, mais sans avoir les effets contraignants, car il ne s'agit pas ici de protéger un objet, mais on s'intéresse ici à un individu ?

Avec cette définition dans l'article 2, l'essentiel est dit de ce qu'est la convention, des outils et les moyens d'action pour la mettre en œuvre. Mais, l'UNESCO est une organisation humaine qui, d'ailleurs existant bientôt depuis soixante ans commence elle-même à avoir son identité communautaire et son patrimoine culturel immatériel, et il s'agit au sein de l'UNESCO de la mettre en œuvre.

Petite précision : quand on parle de l'UNESCO, on parle d'une entité globale, en fait, il s'agit à l'intérieur de celui-ci de plusieurs composantes, chacune ayant son rôle à jouer. J'en dis deux mots : UNESCO, organisation du système des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture, a trois branches. Avec le patrimoine culturel immatériel, nous sommes dans la branche culture. Avec une convention telle que celle pour le patrimoine culturel immatériel – et c'est aussi vrai pour le patrimoine mondial – le pouvoir de décision, de validation finale revient à une assemblée générale. C'est un collectif d'états (plus de cent aujourd'hui) qui est souverain. Ce collectif élit en son sein un comité de vingt-quatre pays pour une durée de quatre ans qui va véritablement aller au charbon. C'est lui qui a rédigé les directives opérationnelles ; c'est lui qui examinera les inscriptions sur les listes ; c'est lui qui également pourra mobiliser les fonds du patrimoine culturel immatériel. Ce comité s'appuie, exactement comme l'exécutif en France qui s'appuie sur son administration, sur une administration de l'UNESCO qui comporte en son sein un service dédié au patrimoine culturel immatériel, en l'occurrence une section.

C'est aussi l'UNESCO, le troisième étage d'une fusée qui s'appuie sur tous les états qui sont membres et, pour nous, qui ont ratifié la convention. C'est donc au niveau des différents états, nos délégations au sein de l'UNESCO et notre commission nationale pour l'UNESCO, la délégation étant en fait une ambassade de la France au sein de l'UNESCO. Ce qui veut dire en l'occurrence que les Français sont dans une ambassade à Paris, car le siège de l'UNESCO est à Paris. Si nous étions en Italie et en Chine, on comprendrait très bien qu'il s'agit d'une ambassade au sein d'un organisme comme notre pays pourrait avoir des ambassades dans de nombreux pays du monde. C'est enfin la responsabilité des états, des administrations des états et en l'occurrence du ministère des Affaires étrangères – car il s'agit de questions diplomatiques – et du ministère de la Culture, dans le cas qui nous occupe, comme du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Recherche en ce qui concerne la science et l'éducation.

Voilà donc ce qu'est le dispositif, voyons donc maintenant ce que sont les différents types d'action préconisés par l'UNESCO.

Différents types d'action préconisés par l'UNESCO

Tout d'abord, c'est une convention qui, de même qu'elle place au cœur de son dispositif les communautés et les individus comme étant premiers responsables et porteurs du patrimoine culturel immatériel, accorde un rôle important aux Etats parties à la convention pour protéger et valoriser le patrimoine culturel immatériel sur leur territoire. La responsabilité des Etats parties est grande, ils sont vivement encouragés à désigner en leur sein un organisme chargé du patrimoine culturel immatériel. Ils sont tenus, et c'est là une obligation, de réaliser les inventaires du patrimoine culturel immatériel, qui seront régulièrement tenus à jour pour prendre en compte l'évolution du patrimoine culturel immatériel. Ils sont tenus également de faire rapport aux communautés des actions engagées dans le domaine du patrimoine culturel immatériel et ces actions ensuite se déclinent dans toutes les formes de sauvegarde évoquées précédemment.

Au plan international, tout en souhaitant se démarquer de la convention de 1972, le comité pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a travaillé à la mise en place de listes qui seront non pas des labels – et il faut insister sur ce point – mais des outils au plan international pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Deux listes existent donc :

- Une liste représentative, effectivement relativement peu contraignante dans sa constitution et ouverte et pour laquelle les Etats parties – mais on aura l'occasion d'y revenir tout à l'heure pour le cas français – font des propositions ; c'est-à-dire qu'ils constituent un dossier exactement comme il en existe pour le patrimoine mondial, mais plus léger. En effet, la convention a été faite pour que les dossiers puissent être présentés par tous les pays du monde, y compris par ceux qui disposent de moyens ne leur permettant pas de constituer des dossiers de plusieurs milliers de pages comme c'est le cas aujourd'hui pour le patrimoine mondial. Une liste représentative dont le but principal sera de montrer au plan international ce que les différents États estiment comme étant représentatif de ce qu'est leur patrimoine culturel immatériel.

- Une liste de sauvegarde ensuite qui devra ici mettre l'accent plus particulièrement sur les pratiques dont la viabilité est en péril et qui pourra être soutenue, au plan international, par le fonds de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, afin que notamment – il faut le dire, essentiellement dans les pays pauvres et en voie de développement – que la pratique qui est en danger puisse être soutenue par des dispositifs de collecte, par des dispositifs de transmission, par des dispositifs d'éducation formels ou informels.

Ces actions se mettent en place petit à petit, mais relativement vite. Cette convention a obtenu une réelle audience internationale. Signalons par exemple que sur des questions aussi importantes que le patrimoine subaquatique, qui sont porteuses d'enjeux forts tant sur le plan économique que culturel, il existe également une convention qui date de 2001, que notre pays n'a pas encore ratifiée – ce sera le cas en 2009 – mais qui n'a pas encore atteint le seuil symbolique des trente états permettant le début du processus de mise en œuvre effectif. Ayant conscience que le succès du patrimoine culturel immatériel est réel – et que même si cela peut paraître long 2003 pour arriver à 2009 –, c'est en fait un processus qui, à l'échelle d'une organisation internationale extrêmement complexe, est un processus rapide. Cela témoigne à la fois d'un engouement mais aussi de la nécessité d'un tel dispositif aujourd'hui.

Déclinaison de la convention de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en France

Christian Hottin, chef de la mission ethnologie au ministère de la Culture
Sylvie Grenet, chargée de mission à la mission ethnologie au ministère de la Culture

Je parle ici en tant que chef de la mission ethnologique au sein du ministère de la Culture. En fait, l'organisme chargé au sein de ce ministère de mettre en œuvre – non pas toute la convention – mais de la mettre en œuvre au sein de l'État, de l'administration centrale du ministère de la Culture en partenariat avec d'autres services et administrations.

Je reprends le cours de mon exposé là où je l'avais laissé, en citant un article du *Canard Enchaîné* paru au printemps, dans lequel il était question d'une candidature française pour le patrimoine culturel immatériel dont on a pas mal parlé et qui, en pointe finale, épinglait cette convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui « *existe en l'occurrence depuis 2003 et n'a toujours rien inscrit sur ses listes* ». J'expliquais précédemment que c'était un processus qui était, en fait, relativement rapide. Si on se reporte à la convention de 1972, entre 1972 et les premières inscriptions, il s'est exactement écoulé le temps qui s'écoulera entre 2003 et les premières inscriptions. Ceci pour dire cependant que la mise en place pluriannuelle de ce processus a un impact direct sur la mise en œuvre au sein des Etats parties, puisqu'en l'espace de deux ans, nous sommes partis d'une convention qui était un texte général abstrait sur lequel nous n'avions aucune idée précise de directive de mise en œuvre. Deux ans plus tard, nous avons un dispositif précisé et qui est opérationnel. En l'espace de ces deux ans, il a fallu à la France, Etat partie à la convention, à la fois suivre les débats au niveau international et s'y impliquer, et commencer à mettre en place les jalons au plan national de l'application de cette convention. C'est donc ce que nous allons vous présenter, Sylvie Grenet, ma collègue, et moi, en deux temps.

J'aborderai ici l'aspect des relations avec l'UNESCO et l'aspect international et puis, très rapidement, je balaierai chronologiquement ces deux années et demie depuis la convention, en vous présentant les différentes composantes de notre action. Sylvie Grenet abordera les deux points clefs de notre action à ce stade de l'évolution du dispositif qui sont en premier lieu la question des inventaires en insistant sur la mise en place des procédures en vue de l'inscription sur l'une et l'autre des deux listes.

Relations avec l'Unesco et aspect international

Entre 2006 et 2008, notre pays a été membre du comité intergouvernemental chargé de la mise en œuvre de la convention. Sont impliqués à ce niveau, notre délégation auprès de l'UNESCO, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Culture. C'est tout d'abord Cherif Khaznadar qui était le chef de notre délégation, puis Catherine Colonna, ambassadrice de la France au sein de l'UNESCO, et Hubert de Canson qui ont pris sa suite, alors que notre pays est observateur au sein de ce comité. Il faut le souligner : le rôle de la France et en particulier le rôle de notre délégation conduite par Chérif Khaznadar a été absolument essentiel pour que la convention reste fidèle à sa définition et reste une convention pour la sauvegarde ; pour que soit donné à la liste de sauvegarde tout le poids qu'elle mérite ; pour que cette liste de sauvegarde dans les pays qui en ont besoin puisse se traduire par un soutien de l'UNESCO ; pour que cette liste de sauvegarde dans les pays qui disposent des moyens permettant de mettre en œuvre la convention, en propre, fasse prendre

conscience aux collectivités, aux états l'importance la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel au même titre que la sauvegarde du patrimoine monumental, mobilier, archéologique, archivistique ou bibliographique. En effet, la tentation était forte de donner tout le poids à la liste représentative et de continuer dans l'esprit d'une liste de chefs-d'œuvre, seulement tableau d'honneur prestigieux. C'est une autre position qui a été défendue et finalement une telle proposition qui a été adoptée. Celle-ci donne une place prépondérante à la liste de sauvegarde en faisant de la constitution des dossiers sur cette liste un exercice qui sera plus précis et plus contraignant – car il faudra établir de manière précise quels sont les dangers encourus par la pratique et quelle est la qualité du plan de sauvegarde prévu pour assurer sa viabilité.

Différentes composantes de l'action de la délégation française

Le rôle de notre délégation a été actif au cours de ces différents comités pour faire prévaloir une application de la convention conforme à sa lettre et également à son esprit initial.

Au plan national, tous les intervenants qui ont ouvert la journée l'ont souligné : le patrimoine culturel immatériel – s'il est un nouveau nom et un nouveau concept et s'il peut se prévaloir de l'UNESCO et donc d'un caractère international – correspond en fait, et notamment dans une région comme la Bretagne, à des secteurs et à des domaines qui ont souvent été identifiés pour faire l'objet de politiques culturelles et de politiques patrimoniales. Si on reprend les différents domaines d'application de la convention évoqués précédemment, on constate au plan national et singulièrement au sein du ministère de la Culture, qu'à la Direction de la Musique de la danse du théâtre et du spectacle, DMDTS, la question des musiques et des danses traditionnelles est prise en compte. Il y a par exemple les centres de musique et danse traditionnelles dans les régions. On constate qu'au sein de la délégation des arts plastiques, il existe un dispositif des « maîtres d'art » qui est d'ailleurs explicitement comparé à celui des trésors humains vivants japonais. Il existe aussi – on le sait moins et c'est le cas à Alençon et au Puy – des ateliers conservatoires qui ont été mis en place à la fin des années 1970, expressément pour la préservation de pratiques qui bien souvent n'avaient plus de viabilité économique, mais qui constituaient un savoir-faire unique. Il existe évidemment des musées de société et d'écologie, qui, certes, conservent les objets en rapport avec le patrimoine culturel immatériel, mais souvent font plus pour l'animation, pour la diffusion, la contextualisation et la mise en relation de ses objets avec leur pratique. Il existe, au sein de la Direction de l'architecture et du patrimoine, une mission du patrimoine ethnologique, mission ethnologie aujourd'hui qui, depuis les années 1980, s'est intéressée à la recherche, à l'étude, à la documentation de ce patrimoine qu'on n'appelait pas patrimoine culturel immatériel mais qui, à travers l'appellation de patrimoine ethnologique, était déjà en fait le patrimoine ethnologique sans conservation du support physique (à la mission ethnologique, nous ne possédons pas de collection d'archives).

L'un des premiers travaux au plan national a été de regrouper, au sein d'un même comité, l'ensemble de ces composantes pour assurer un maximum d'information sur la convention et jeter les bases d'une coordination, dans les deux domaines sur lesquels nous allions avoir plus particulièrement à travailler – notamment pendant cette phase transitoire où les choses étaient encore floues – à savoir la question des inventaires et la préparation des candidatures pour les listes. L'année 2006 a été une année où nous étions sur l'expectative. La France a ratifié la convention en juin et le premier comité auquel nous avons participé s'est tenu en novembre. Avant cette date, nous ignorions quel serait le contenu de la convention. Au cours de l'année 2007, en réponse aux sollicitations que nous recevions, notre attention s'est concentrée sur la question des inventaires. Quel type d'inventaire adopter ? Quelle démarche choisir qui soit

respectueuse de la convention, à savoir l'implication des communautés dans la réalisation des inventaires comme dans tous les aspects de la mise en œuvre de la convention ?

Une méthode a été trouvée, je ne dirais pas inventée au sens archéologique mais adaptée, discutée et adoptée d'une méthode existante. L'information a été faite et les premières enquêtes qui utilisaient cette méthode ont été lancées.

L'année 2008, portée par l'actualité internationale et aussi l'avancement des travaux du comité, a été orientée vers la constitution des dossiers de candidature ; la recherche de dossiers susceptibles d'être portés et la mise en place de procédures d'inscription, d'évaluation et de transmission de ces dossiers. C'est aujourd'hui chose faite puisque la France a transmis à l'UNESCO cinq dossiers pour l'inscription sur la liste représentative et deux dossiers pour l'inscription sur la liste de sauvegarde. Au total, au plan mondial, cent-huit dossiers ont été transmis ; trente par la seule République populaire de Chine ; beaucoup de pays ont déposé un seul voire deux dossiers.

L'année 2009 sera l'année en partie des résultats de la première campagne d'inventaire et du lancement d'une deuxième campagne, avec pour nous la nécessaire adaptation sans doute de la méthode en fonction des premiers résultats. Ce sera l'année des premières inscriptions et nous sortirons alors définitivement du flou vis-à-vis de l'UNESCO. Jusqu'à présent, certaines choses sont évoquées sur les critères d'appréciation pour l'inscription sur l'une ou l'autre liste, mais sans avoir été confronté à la réalité de l'examen de tel ou tel dossier, nous ignorons si les modalités de sa constitution coïncident avec les attentes de l'organisation ou si le domaine qui est visé par le dossier entre dans le champ d'application de la convention. Tant que nous n'aurons pas vécu cette épreuve de la réalité, nous resterons effectivement dans l'expectative.

Il s'agira également pour nous, au sein du ministère de la Culture, de jeter les bases non plus d'un comité, relativement restreint tel qu'il était présent aujourd'hui, mais d'un conseil du patrimoine culturel immatériel élargi, non pas aux composantes seulement du ministère concerné mais aussi aux acteurs de la société présente dans ce domaine. C'est un véritable objectif, car ce que j'ai oublié de dire en balayant ces deux ou trois années, c'est tout le temps et tout le plaisir que nous avons pu prendre à nous rendre sur le terrain ou à faire venir des praticiens de tous les domaines et de toutes les régions. Je reconnais ici des gens que j'avais rencontrés en Bourgogne. Je reconnais évidemment des gens que j'ai rencontrés en Bretagne où rien que cette année nous sommes venus cinq ou six fois, Sylvie et moi, pour présenter la convention et nos actions. Je reconnais également Félix Cotellon que j'avais rencontré en Guadeloupe en 2007. Je retrouve ici, d'ailleurs, nombre de personnes qui étaient également présentes avec nous à Sainte-Anne-de-la-Guadeloupe. Cela pour dire que le patrimoine culturel immatériel dans notre pays sera beaucoup, mais pas exclusivement, ce que collectivités et communautés en feront et ce qu'il feront pour qu'une politique soit portée au plus haut niveau et qu'avec d'autres moyens et d'autres modalités d'action du patrimoine culturel immatériel, elle puisse avoir toute la lisibilité à laquelle elle a droit. En effet, cette culture immatérielle, pour notre pays qui est un vieux pays de culture matérielle et de tradition écrite, n'est pas moins importante que pour les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique. Je vous propose à présent d'aborder la question des inscriptions sur les listes. Merci.

Sylvie Grenet, chargée de mission à la mission ethnologie au ministère de la Culture
Procédure, évaluation, transmission des listes

Christian, merci, vous avez ouvert le boulevard car vous avez détaillé « procédure, évaluation, transmission » en ce qui concerne les listes. Je vais donc entrer dans les détails.

La première campagne d'inscription sur les listes s'est faite en collaboration en particulier avec trois organismes qui sont la Société d'encouragement des métiers d'art avec laquelle nous avons travaillé à un inventaire des métiers d'art en France ; le Centre des musiques traditionnelles de Corse avec lequel nous avons travaillé à un inventaire des polyphonies corses et l'Institut d'Occitanie dont le responsable du pôle culturel, Jean-Jacques Casteret, a été notre proche collaborateur pour la mise en place de l'inventaire.

Procédure, évaluation, transmission des listes. Il existe deux listes : la liste représentative du patrimoine culturel immatériel et la liste de sauvegarde urgente qu'on appelle souvent liste de sauvegarde pour faire court.

En ce qui concerne la liste représentative, la procédure a été la suivante : l'UNESCO demande que ce soient les Etats parties, donc signataires de la convention, qui présentent les dossiers à l'UNESCO. En France, l'administration choisie a été celle du ministère de la Culture chargée de rassembler les différentes informations et de présenter les dossiers à la délégation française de l'UNESCO qui est ensuite chargée de les transmettre au comité. Celui-ci doit décider de l'inscription ou non sur les listes.

En ce qui concerne les dossiers de la liste représentative, au cours de l'année 2008, une dizaine de dossiers nous est parvenue. Nous avons constitué un comité interdirectionnel, au sein du ministère de la Culture, qui rassemble des directions concernées par le patrimoine culturel immatériel : musique, danse, musées en ce qui concerne la connaissance de l'antériorité de la pratique ; la délégation générale de la langue française et des langues de France pour la compréhension des phénomènes linguistiques qui sont attachés aux pratiques – en effet, la convention ne prend pas en compte la pratique ou les langues régionales en tant que telles, mais les langues régionales en tant que support de pratique (c'est pour cela que l'inventaire que nous avons développé avec l'InOc prend en compte les langues occitanes). Il a rassemblé également des personnes de la délégation aux arts plastiques qui travaillent plus particulièrement sur le dispositif des métiers d'art sur la notion des savoir-faire.

Sur la dizaine de dossiers qui nous a été présentée, nous avons retenu au sein du comité interdirectionnel cinq dossiers. Ils ont été ensuite présentés à la délégation française de l'UNESCO, donc l'ambassade française de l'UNESCO en quelque sorte. Citons le maloya de la Réunion porté par le conseil général de la Réunion ; dans le domaine de la pratique des savoir-faire : la tradition de la joaillerie française portée par un comité qui a pris en charge la constitution du dossier de candidature, et la tapisserie d'Aubusson, portée par la mairie d'Aubusson ; à la fois dans le domaine du savoir-faire et dans le domaine du sacré et du symbolique : la tradition du tracé de la charpente en France portée par un organisme d'enseignement de la Haute-Normandie ; dans un domaine qui concerne le sport : la course camargaise portée par l'association porteuse de cette pratique.

Pour la suite ? Les dossiers ont été transmis en 2008 à l'UNESCO. Nous avons eu un retour de l'UNESCO d'une demande d'information. Il est demandé des précisions très pointues en ce qui concerne les différents dossiers, avec copie au ministère et transmission des originaux aux différents porteurs des dossiers. En l'occurrence, les précisions qui ont été demandées concernent des détails techniques mais surtout un point sur lequel nous avons beaucoup insisté, mais apparemment pas suffisamment, la prise en compte des communautés. Il a été expressément demandé l'accord des communautés, comme la convention de l'UNESCO le stipule : « *le consentement libre et éclairé de la communauté* ». Aucun dossier ne peut passer sans ce consentement libre et éclairé de la communauté qui peut s'exprimer de différentes manières, soit par signature des différents membres de la communauté ou consentement oral, ou par des procédures qui sont laissées au libre choix de la communauté ou de ses représentants. Ces dossiers ont été transmis, nous attendons les résultats.

En ce qui concerne la liste de sauvegarde urgente, les dossiers doivent être transmis par le ministère de la Culture à la délégation française de l'UNESCO à la mi-mars 2009. Nous avons eu deux candidatures : le Cadre noir de Saumur porté par les écuyers du Cadre noir et *Cantu in padhjella*, porté par le Centre des musiques traditionnelles et la DRAC de Corse. Il se trouve que pour ces dossiers, il y a eu un questionnement de la part du comité interdirectionnel. Par conséquent, nous n'avons pas choisi de les transmettre immédiatement à la délégation française de l'UNESCO, mais nous avons demandé la nomination d'experts. Nous souhaitons qu'ils nous donnent des informations éclairées quant à l'adéquation de ces dossiers par rapport aux pré requis d'une inscription sur la liste de sauvegarde urgente. Nous sommes en train de rédiger les lettres de mission des experts qui sont à la signature du directeur de l'Architecture et du Patrimoine. On peut penser que ces experts arriveront sur le terrain fin janvier, début février, et qu'ils pourront répondre aux questions de ces pré requis, en particulier en rapport avec l'état de la pratique tel qu'il est présenté par les candidatures et en rapport avec les mesures de sauvegarde présentés par les porteurs de cette pratique, comme le stipule la convention.

Voilà où nous en sommes actuellement.

Précisions de Christian Hottin

Sylvie vous a très bien expliqué la procédure au plan de l'Etat partie. C'est vrai que c'est nouveau pour nous, mais nous ne sommes pas particulièrement désavantagés parce que la procédure est nouvelle pour tous les états qui ont ratifié cette convention. Nous avons d'ailleurs tous été très surpris, au printemps, d'apprendre que la date de dépôt des dossiers pour la liste représentative n'était pas celle que l'on croyait, à savoir début 2009, mais que les dossiers seraient à rendre sur le plan international en septembre 2008.

Deux précisions en amont et en aval de ce que Sylvie vient d'expliquer.

Première question : où trouver un dossier ?

Sur Internet, sur le site du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, où les formulaires sont disponibles et accessibles en ligne. Qu'est-ce qu'un dossier ? C'est un document qui, une fois renseigné, comporte 10 à 15 pages. Ce qui n'est pas une facilité d'ailleurs, car cela implique que les termes soient pesés de manière précise à l'intérieur des champs à renseigner, avec un nombre de signes limités, pour dire : qu'est-ce que la pratique ? Quelles sont les mesures de sauvegarde existantes ? Qu'est-ce qu'on veut mettre dans le plan de sauvegarde ? Comment la communauté est-elle associée aux différentes étapes du processus ? Il doit comporter des annexes : des images fixes, un film d'une dizaine de minutes, une bibliographie et un certain nombre d'ouvrages qui seront remis en complément du dossier de manière à étayer un texte de présentation relativement restreint.

Les dossiers qui ont été remis ont pour la plupart été suivis au sein des DRAC, là où ils sont présents, par des conseillers en ethnologie – et vous avez la chance d'avoir en Bretagne notre collègue Alain Decaux qui est responsable de cette question, en lien permanent avec nous pour avoir les informations au niveau national et vis-à-vis de l'UNESCO. Dans d'autres régions aussi, cela a été le cas pour le trait de charpente ; la tapisserie d'Aubusson où un conseiller d'arts plastiques nous a suivis ; pour la course camarguaise avec notre collègue en Languedoc-Roussillon. Je dirais, chaque fois que c'est possible et nous le recommandons très vivement, le lien avec l'État en région est important pour la constitution du dossier. Les dossiers doivent être ensuite transmis au ministère de la Culture qui, comme l'a expliqué Sylvie, assure l'instruction du dossier non pas pour le sanctionner – sauf s'il apparaît que le

dossier proposé n'a rien à voir avec ce que j'ai dit tout à l'heure du patrimoine culturel immatériel – mais en se donnant du temps pour le retravailler afin de lui donner le plus de chance possible.

Deuxième point, en aval de la procédure qu'a expliquée Sylvie :

Comment les dossiers vont être étudiés par l'UNESCO ?

Avec deux procédures qui là aussi se mettent en place. Pour la liste représentative : la procédure d'examen qui dure sur un an, est interne au comité intergouvernemental. C'est-à-dire que le comité suscite en son sein un organe subsidiaire. Il est constitué de six pays, chacun membre d'un des six groupes de l'UNESCO, avec un président et un secrétaire. Il est chargé d'étudier les dossiers et de présenter au comité une évaluation de ce rapport et de donner un avis. Le comité est actuellement présidé par un délégué de l'Estonie, en l'occurrence, une chercheuse reconnue. Il comporte en son sein des membres des délégations qui sont des experts et qui connaissent la question du patrimoine immatériel sur le fonds. A l'issue de cette étude, le comité rendra son avis au comité intergouvernemental qui se tiendra à l'automne 2009 à Abou Dhabi.

Pour la liste de sauvegarde, la procédure est plus longue, d'un an pour cette première liste, mais devrait courir à l'avenir sur dix-huit mois. Et, les questions étant complexes – nous nous sommes déjà confrontés au sein du ministère à ces dossiers – il sera fait appel à des experts extérieurs qui connaissent vraiment précisément le sujet. Ils pourront, au plan de l'UNESCO – ce que nous essayons de faire avec les dossiers que nous avons reçus au plan national – à la fois examiner les dangers qui sont encourus par la pratique et expertiser la solidarité et viabilité du plan de sauvegarde proposé.

Et là, autant ce que nous vous présenté auparavant étaient des éléments rétrospectifs et « d'histoire », autant à présent nous abordons des éléments inscrits dans la convention mais que nous n'avons pas encore vraiment vu s'appliquer.

**« Bretagne : patrimoine oral et patrimoine culturel immatériel.
Quels sont les domaines concernés ? Panorama des opérations de
sauvegarde avant la ratification de la convention »**

Intervention d'Yves Defrance, ethnomusicologue, directeur du CFMI,
Université de Haute-Bretagne

L'objectif de cette communication est de proposer une lecture des principaux termes de la Convention de l'Unesco au regard de la connaissance que nous avons aujourd'hui du patrimoine culturel immatériel en Bretagne. Ce sera l'occasion de rappeler quelques évidences concernant les grande avancées dans divers domaines de la recherche et de la valorisation de différents aspects de cet « héritage vivant » selon l'expression anglaise (*living heritage*) mais également de pointer certaines carences et de suggérer quelques solutions.

Le patrimoine culturel immatériel est à la fois traditionnel et vivant. Il est constamment recréé et transmis oralement dans la majorité des cas. Le dépositaire de ce patrimoine est par conséquent l'esprit humain et le principal instrument de sa représentation le corps humain. Les connaissances et le savoir-faire sont souvent partagés par une communauté et les manifestations du PCI sont souvent des événements collectifs.

A. Quels sont donc les domaines concernés par la Convention de 2003 ?

1) Les traditions et expressions orales

Je vais y revenir longuement.

2) Les arts du spectacle

Principalement la musique, la danse et le théâtre.

« Pour une sauvegarde appuyée et continue du PCI, les champs d'action nécessitent très souvent des renforcements des capacités locales et nationales, notamment en matière de formation de personnel.

En Géorgie, par exemple, des étudiants sont formés dans la recherche sur le terrain, les méthodes d'enquête et l'enregistrement des polyphonies, en même temps que la mise en place d'un inventaire à l'aide d'une création d'une base de données.

En Ethiopie, un vaste programme de recherche et de formation est en cours pour effectuer une collecte de musiques, danses et instruments traditionnels à travers le pays, et pour appuyer la création d'un curriculum universitaire en ethnomusicologie ».

Concernant le domaine français, des opérations importantes viennent d'être lancées sur des objets musicaux clairement identifiés comme le *maloya*, genre musical de l'île de La Réunion, ou la *paghjela*, tradition vocale polyphonique en Corse.

Je précise, que bien que de nombreux chercheurs du monde entier s'intéressent aux traditions musicales bretonnes et que des centaines de musiciens bretons s'interrogent sur leur propre

pratique et s'ouvrent aux musiques du monde, il n'y a toujours pas d'enseignement ni de laboratoire d'ethnomusicologie en Bretagne à ce jour.

3) Les pratiques sociales, rituels et événements festifs

Ces pratiques revêtent des formes d'une grande variété : rites culturels (comme les récitations incantatoires des *grasoù* ou les multiples pardons dédiés à un panthéon de saints propres à la Bretagne), rites de passage (naissance, mariage, funérailles, entre autres), systèmes juridiques traditionnels (comme dans le monde de la pêche ou dans les communautés insulaires), modes d'habitat, traditions culinaires, jeux et sports traditionnels (comme la lutte bretonne, dite *gouren* en breton), fêtes cycliques, fêtes calendaires comme les feux de saint Jean ou la Troménie de Locronan, pratiques liées à la chasse, pardons de la mer, etc.

Les fêtes de carnaval, comme les Gras de Douarnenez, entrent complètement dans cette catégorie. À noter que le carnaval de Binche, en Belgique, a été retenu comme l'un des 90 chef-d'œuvres du patrimoine oral par L'Unesco.

4) Les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers

Il s'agit d'un ensemble de connaissances, de savoir-faire, pratiques et représentations, développés et perpétués par les communautés en interaction avec leur environnement. Les multiples savoirs climatologiques, par exemple, sont d'éternels sujets de discussion et de redéfinition des fameux microclimats bretons qui veulent qu'il fasse toujours mauvais temps sur la commune voisine mais que les vents protègent miraculeusement la sienne. Des expériences ont montré qu'il était tout à fait possible de mener une navigation au long cours sans faire appel à la météorologie mais en s'appuyant sur les dictons marins recueillies patiemment de la bouche des vieux loups de mer de la côte bretonne. Nous sommes ici devant un très vaste domaine comprenant des savoirs écologiques traditionnels, d'ethnobiologie, ethnobotanique, ethnozoologie, pharmacopées et médecines traditionnelles, rituels de sorcellerie, croyances, sciences ésotériques, etc. Le progrès n'est pas nécessairement incompatible avec la tradition et il est peut-être utile de s'en enquérir avant que de se lancer dans des aménagements du territoire trop brutaux, trop radicaux. Le regain d'intérêt pour les cultures biologiques ou les constructions biothermiques peut très bien faire son miel de toutes ces connaissances vernaculaires, de tous ces remèdes herboristes et techniques de construction à partir de matériaux locaux dont la maîtrise s'est transmise oralement. Ce n'est pas faire preuve de passéisme que de s'intéresser aux savoirs naturalistes. Bien au contraire, anticiper sur les rééquilibres nécessaires entre la nature et la culture, entre le cru et le cuit comme l'a magistralement montré Claude Lévi-Strauss – dont nous venons de célébrer le centenaire – ouvre la voie d'une nouvelle modernité.

Là encore, la matière abonde en Bretagne et l'importance de la littérature consacrée à des travaux sur ces questions témoigne de la vitalité de certaines pratiques et de l'étendue des savoirs mis en jeu.

5) Les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel

Ces savoir-faire s'expriment sous de multiples formes : vêtements et bijoux pour protéger ou orner le corps, costumes et accessoires pour les fêtes ou les arts d'interprétation, objets servant à l'entreposage, au transport et au logement, arts décoratifs et objets rituels, instruments de musique et ustensiles domestiques, jouets destinés à l'amusement ou à l'éducation et outils indispensables à la subsistance ou à la survie. Bon nombre de ces objets

sont éphémères car conçus pour ne durer que le temps de la fête communautaire ou du rite familial pour lesquels ils sont fabriqués. D'autres deviennent des souvenirs que l'on transmet tels de précieux héritages et qui servent de modèles à la créativité contemporaine.

Nous restons, je le répète, non dans la conservation d'objet, mais dans la sauvegarde des compétences et des connaissances nécessaires pour permettre à l'artisanat de perdurer.

Les exemples appliqués à la Bretagne ne manquent pas de la broderie à la taille d'ardoise en passant par la lutherie populaire ou le repassage d'une coiffe. À tous les stades de la navigation fluviale et maritime, de construction navale, des métiers du bâtiment, de l'agriculture mais aussi de l'industrie et, bien évidemment de l'artisanat, des compétences, tours de main et astuces risquent de se perdre faute de transmission aux jeunes générations.

L'objectif de leur sauvegarde est alors d'encourager la transmission continue des connaissances et des savoir-faire associés à l'artisanat traditionnel, afin de contribuer à ce que les métiers correspondants continuent d'être exercés, offrant un moyen de subsistance à ceux qui les pratiquent et témoignant de la créativité et de la capacité d'adaptation de leur communauté. Certains pays ont même mis en place un système de « trésors humains vivants », la France ayant celui de « maîtres d'art » qui mériterait d'être encore plus étendu aux traditions orales.

L'obtention pour divers artisanats traditionnels bretons du label d'excellence de l'Unesco aurait pour effet de leur conférer une visibilité internationale, en créant des débouchés commerciaux, en établissant des normes d'excellence, en encourageant l'innovation et en offrant des services de formation et de soutien.

Revenons à présent aux traditions et expressions orales.

C'est probablement dans ce domaine que l'originalité bretonne s'affirme le mieux. Il comprend une très grande variété de formes : proverbes, énigmes, contes, comptines, légendes, mythes, chants, incantations, psalmodies, représentations théâtrales, etc.

Ces traditions et expressions orales sont, en Bretagne, d'une très grande richesse et d'une très grande diversité. Elles font l'objet de recherches, de publications et de tentatives de sauvegardes depuis près de deux siècles. Elles sont généralement regroupées sous l'appellation générique de littérature orale, expression que nous devons à George Sand qui s'était abondamment extasiée devant les joyaux du *Barzaz -Breiz*, paru en 1839.

Le domaine de la cette littérature orale regroupe aussi bien les genres courts comme les menteries, devinailles, chansonnettes, notes d'avant-deux, ou les pièces longues recueillies par les folkloristes du XIXe siècle et reprises tout au long du XXe siècle (*gwerziou*, chantefables, très nombreuses légendes, etc.).

Les traditions et expressions orales sont le plus souvent transmises de bouche à oreille, ce qui entraîne de multiples variations d'où l'attachement de leurs détenteurs aux versions locales, voire micro locales, quand ce n'est pas d'un individu à l'autre. Cet attachement se manifeste assez fortement en Bretagne par la notion de « pays », c'est-à-dire de terroir jaloux de défendre les subtilités de distinction qui participent à la construction de son identité du moment. Parmi celles-ci, les traditions et expressions orales balisent de façon immatérielle la géographie sociale et culturelle et sont l'objet de continuelles discussions et redéfinitions. L'expression *Kant ilizoù, kant gizioù, kant broioù* (cent églises, cent modes vestimentaires, cent pays) résume de manière un peu caricaturale cet état de fait d'une mosaïque de micro-cultures.

Cette richesse extraordinaire du patrimoine oral connaît une vitalité particulièrement remarquable dans la Bretagne contemporaine et trouve, aujourd'hui encore, de très nombreux moyens d'épanouissement et de développement. Pourtant, le dynamisme de ces traditions et expressions orales les rend à la fois attrayantes et fragiles car leur survie dépend d'une chaîne

de transmission ininterrompue que les conséquences de la modernisation et de la mondialisation ont tendance à briser.

Sans aucun doute la langue est essentielle dans la plupart des formes de patrimoine culturel immatériel. Ceci est patent en Bretagne où deux langues vernaculaires sont utilisées quotidiennement en plus du français : la langue bretonne, à dominante celtique, et la langue gallèse, à dominante romane. La première bénéficie d'un réseau puissant de militants qui ont réussi de longue date à mettre en place des structures suffisamment efficaces pour lui permettre une survie durable, en Bretagne occidentale mais aussi en dehors, dans toute la Bretagne et bien au-delà puisque j'ai pu rencontrer des universitaires linguistes aussi bien à Harvard qu'à Tokyo parfaitement capables de tenir une conversation en breton.

L'autre langue, moins médiatisée, est le gallo qui ne compte plus que 25.000 locuteurs, majoritairement âgés, ruraux et n'ayant pas eu accès aux études supérieures. Malgré les efforts remarquables de quelques jeunes intellectuels, le gallo, parlé exclusivement dans la partie orientale de la Bretagne, se meurt. Le silence qui accompagna ce déclin incarne le double complexe de quelques millions de Bretons culpabilisés au XXe siècle de ne pas être vraiment français sans pour autant parler le breton.

À ce sujet je me dois de citer un extrait de la Convention du PCI proposée par l'UNESCO :
« La perte d'une langue entraîne inévitablement la perte de traditions et expressions orales, mais c'est parallèlement dans ces expressions orales et leurs représentations sociales et culturelles qu'une langue est le mieux préservée, bien mieux que dans n'importe quel dictionnaire, grammaire ou base de données. Les langues vivent dans les chants et les récits, les énigmes et les poèmes ; la sauvegarde des langues et celle des traditions et expressions orales constituent donc deux aspects d'une même mission ».

Une carte des langues en danger en Afrique établit cinq degrés de péril :

- potentiellement en danger
- en danger
- sérieusement en danger
- moribonde
- éteinte

Hep brezhoneg Breiz ebet ! Sans langue bretonne pas de Bretagne, dit le fameux slogan.

Qu'il me soit permis de sonner ici vigoureusement le tocsin pour le gallo, déjà presque moribond à mon sens, et de recommander la plus grande vigilance pour le breton, potentiellement en danger.

Il va de soi que la tradition du conte ne peut se priver de l'oralité et donc de son support linguistique. Si les frères Grimm se sont illustrés dans la collecte de contes dans l'Allemagne romantique du XIXe siècle, la publication de ceux-ci ne fut qu'une étape pour leur redonner vie. Savez-vous que la tradition orale de ces contes, enrichis de beaucoup d'autres, est aujourd'hui incarnée par plusieurs centaines de conteurs professionnels soutenus par les Länders allemands ?

C'est en encourageant les *contous, disous et mentous kant e siens du pei d'anneu que j'aurons cor ben du piaisi à ouï precheu d'même*. De même, la sauvegarde de répertoires vocaux comme les *gwerzioù* ou des techniques vocales comme le *kan ha diskan* ne peut s'imaginer en dehors d'une action globale en direction d'*ar yezh brezonneg*, la langue bretonne et donc de ceux qui en sont les porteurs.

Car l'aspect le plus important de la sauvegarde des traditions et expressions orales est la préservation de leur fonction sociale, de leur rôle dans la vie quotidienne ou lors d'événements festifs ainsi que du caractère interpersonnel de leur transmission.

À ce titre, la Bretagne connaît un très grand nombre de manifestations qui méritent d'être prises en compte comme Patrimoine culturel immatériel : veillées, rencontres poétiques, *festoù-noz*, pardons, multiples concours de chant, de musique, de danse, théâtre. Des formes nouvelles d'expression de ce patrimoine ont été adaptées au monde contemporain : randonnées chantées, joutes orales, *filaj*, *disput*, fêtes du chant de marin, assemblées, etc.

Il paraît important de multiplier les possibilités offertes aux anciens de raconter des contes et légendes aux jeunes à la maison, dans les écoles ou par la promotion de fêtes et événements traditionnels. Le renforcement de l'apprentissage formel comme les festivals peut aussi favoriser les manifestations de créativité. Tel est le cas par exemple de l'invention du *bagad* il y a plus d'un demi siècle et qui offre aujourd'hui plus que jamais une superbe tribune aux musiciens créateurs se mesurant les uns autres dans des championnats comme celui du Festival interceltique de Lorient ou la finale du concours de sonneurs de Gourin.

L'essentiel étant, selon les termes mêmes de la Convention, de maintenir vivant les processus des traditions et expressions orales plutôt que leurs produits. C'est pourquoi l'investissement doit se faire sur de l'humain et non uniquement sur de la pierre afin de favoriser la transmission interpersonnelle, de bouche à oreille et donc d'homme à homme. L'ensemble de toutes les activités bénévoles, généralement s'appuyant sur une structure associative, relève à mon sens du PCI breton d'aujourd'hui. Cette richesse sociale et intergénérationnelle représente tout autant de valeur que le patrimoine architectural dont nous sommes tous très fiers.

B. Panorama des opérations de sauvegarde avant la ratification de la convention

Tout ceci, les Bretons en sont conscients depuis fort longtemps et ils n'ont pas attendus 2008 pour agir. Chaque terroir de Bretagne connaît son lot de bénévoles passionnés dans tous les domaines évoqués précédemment. Combien sont-ils, des centaines, voire des milliers. Certains sont entrés dans la légende, si j'ose dire. La persévérance et la modestie de leurs travaux ne cessent de nous émerveiller aujourd'hui encore.

Il n'est pas possible de les citer tous. Le souvenir des plus illustres rejaillit sur les noms de nos places, de nos rues et de nos bâtiments publics : Auguste Brizeux, Hersart de La Villemarqué, Jean-Marie Luzel, Paul Sébillot, Adolphe Orain, Anatole Le Braz, Maurice Duhamel, Jef Le Penven, Per-Jakez Hélias, ...

Les princes de la mémoire orale, comme les a baptisé le chercheur Donatien Laurent, ne doivent pas non plus tomber dans l'oubli. Ce sont tous ces porteurs de savoirs qui ont patiemment accepté de les confier aux folkloristes et aux ethnologues : le fameux Matilin an dall, la chanteuse et conteuse Mar'harit Fulup, Mme Bertrand, les sœurs Goadec, les très médiatiques frères Morvan, mais aussi le Rouge de Bréca, Dal Korle, Jean D'beux (Jean Debeix), Jeannette Maquignon, Manu Kerjean, pour qui la médiathèque Dastum vient de réunir récemment des enregistrements qui prennent aujourd'hui valeur de documents sonores de référence.

À côté d'initiatives individuelles, comme la remarquable enquête d'Hélène et Jean-Michel Guilcher sur la tradition populaire de danse en Basse-Bretagne, dont la publication en est à sa quatrième édition, le mouvement associatif a permis à quantité de pratiques vivantes du patrimoine immatériel breton de subsister. C'est là une des grandes originalités de la Bretagne que de donner sens à tout le mouvement folklorique regroupé ou pas derrière Kendalc'h et War 'l Leur, en s'appuyant sur des réalités vivantes ou reconstituées à partir de matériaux vivants. Citons également le sauvetage de la tradition du jeu du biniou et de la bombarde, notamment par Polig Monjarret, fondateur de la très puissante fédération Bodadeg ar Sonerien. L'invention du *fest noz* moderne et la remise à l'honneur du *kan ha diskann* comme mode d'accompagnement de la danse par Loeiz Ropars ou la réappropriation du conte et du chant gallo par Albert Poulain

Toutes ces entreprises individuelles furent rapidement suivies de cohortes de sympathisants très actifs dans la sauvegarde et la valorisation du patrimoine oral.

De même pour la vague folk qui, en Bretagne, prit une résonance particulière à partir des années 1970 en se rattachant au vaste mouvement de renouveau des musiques celtiques, au premier rang desquels Alan Stivell, puis Jean-Pierre Pichard et des centaines d'autres. Fait unique, la création de la médiathèque Dastum, par une équipe de bénévoles notamment Patrick Malrieu il y a plus de trente ans, témoigne de cette volonté précoce des Bretons de se constituer un outil de valorisation du patrimoine oral, outil qui demande aujourd'hui à être affiné.

Vous le savez, les Bretons ont toujours fait preuve d'initiatives lors de leurs grands rendez-vous avec l'histoire du patrimoine culturel immatériel. Au XIXe siècle, ils furent parmi les folkloristes les plus en pointe en France et en Europe. Au cours de la deuxième moitié du XXe siècle, ils surent inventer de nouveaux modèles comme le bagad, le concours de musique ou de danse, le *fest-noz*, le festival. Ils accueillirent des missions de recherche, novatrices pour leur époque, comme l'enquête pluridisciplinaire de Plozévet qui mobilisa dans les années 1960 des dizaines de chercheurs en sciences humaines. Les travaux de La Villemarqué, de Sébillot, puis de Jean-Michel Guilcher, Donatien Laurent et toute une école d'ethnologues furent traduits dans diverses langues et continuent d'être cités en exemple.

La ville de Rennes accueillit, dès les années 1970, l'un des tout premiers festivals des arts traditionnels au monde, sous la direction de Chérif Khaznadar, qui fonda par la suite la Maison des cultures du monde à Paris et préside actuellement l'Assemblée générale des Etats parties à la convention pour la sauvegarde du PCI de l'Unesco. Une antenne de la Maison des cultures du monde vient d'ailleurs de s'ouvrir à Vitré. Voilà une opportunité supplémentaire de valoriser le patrimoine oral et lui donner une résonance universelle.

Depuis un bon quart de siècle, l'immense patrimoine maritime breton a irrigué tout un mouvement de renaissance de techniques et de savoir-faire remarquablement relayés par la très dynamique équipe du *Chasse-Marée* à Douarnenez, elle-même à l'initiative de quantité d'actions de grande envergure et de réputation internationale.

Aujourd'hui, nous avons les moyens humains d'inventer de nouveaux modèles adaptés au monde contemporain. La Bretagne dans laquelle s'est épanoui ce patrimoine culturel immatériel a changé. De profondes transformations économiques, sociales et politiques lui ont donné un nouveau visage. C'est dans la ville que s'organisent désormais les brassages et les

échanges avec tous les bénéficiaires que peuvent en retirer les citoyens mais aussi tous les écueils et les dangers que pourraient entraîner les enfermements identitaires et les communautarismes. La valorisation du Patrimoine culturel immatériel dans une dynamique de transmission et même de création offre un levier formidable pour créer du lien social.

Vincent Morel va nous présenter tout de suite quelques exemples d'expériences réussies. D'autres seront sans doute à explorer en direction du monde universitaire et de la recherche au plan international.

Le temps est en effet venu pour la Bretagne de reprendre des initiatives qui aillent dans le bon sens, de se doter d'outils modernes matériels et humains de sauvegarde et surtout de diffusion de son Patrimoine oral, non plus en s'appuyant sur le seul bénévolat, sur le travail empirique de collecteurs, sur la transmission intuitive de formateurs peu ou pas formés, de chercheurs autodidactes, de moniteurs non pédagogues. On ne peut leur en vouloir.

Un plan de relance basé sur une formation d'excellence à tous les niveaux (pédagogique, didactique, théorique, pratique et scientifique) de la maternelle au doctorat, passant par la sensibilisation et la confrontation de travaux universitaires avec d'autres chercheurs dans le monde sur le Patrimoine oral, me semble indispensable pour élargir le domaine de développement durable de notre Région en harmonie avec l'environnement contemporain.

Ceci est possible par un aménagement culturel du territoire mettant en réseau tous les partenaires associatifs, éducatifs, universitaires, muséographiques, régionaux et internationaux. Cette nouvelle mission d'une structuration de qualité de nos compétences respectives, qui portent les traditionnelles valeurs de générosité et de solidarité, doit permettre aux Bretons de demain et à tous les amoureux de la Bretagne de par le monde, l'accès à cet immense patrimoine oral dont je ne viens d'évoquer que les manifestations les plus remarquables, mais dont la vocation, nous en sommes tous convaincus, est de porter un rayonnement interrégional et même international.

Pour conclure, je citerai un extrait du discours prononcé par Jean-Marie Le Clézio à l'occasion de la remise du prix Nobel de littérature qui vient de lui être attribué dimanche dernier. C'est justement à une porteuse de Patrimoine oral, nommée Elvira, conteuse itinérante vivant dans la forêt des Embaras au Panama, qu'il dédie ce prix que l'Académie de Suède lui a remis. Le Clézio dit ceci : « *Les peuples sans écriture, comme les anthropologues se sont plus à les nommer, sont parvenus à inventer une communication totale, au moyen des chants et des mythes. Pourquoi est-ce devenu aujourd'hui impossible dans notre société industrialisée ? Faut-il réinventer la culture ? Faut-il revenir à une communication immédiate, directe ?* », s'interroge-t-il.

Je pense que nous avons toutes les clés pour réfléchir ensemble aux réponses les mieux adaptées à ces questions essentielles posées par le prix Nobel de littérature. En effet, la culture peut se montrer une valeur solide dans le contexte de crise et d'incertitude que nous subissons. C'est à nous de faire preuve d'innovation et de saisir cette chance que nous avons en Bretagne d'être à la fois héritiers de ce fabuleux patrimoine traditionnel vivant et acteurs de la modernité et du monde à construire.

Collecter les traditions populaires en Basse-Bretagne
Intervention de Daniel Giraudon, professeur (émérite) de breton
à l'Université de Bretagne occidentale, Brest

Tous ceux, et j'en suis, qui ne veulent pas être les fossoyeurs d'une langue minoritaire, ne purent que se réjouir quand, en 2003, l'UNESCO adopta la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Au cours d'une rencontre à Rennes à ce sujet en décembre dernier, j'ai été amené à parler brièvement de mon parcours lié à la collecte de traditions populaires.

Depuis plus de trente ans sur le terrain de haute et de basse Bretagne, bretonnant et gallésant, je recueille en effet les traditions orales dans la mémoire des anciens, aujourd'hui plus particulièrement dans le Trégor.

La langue bretonne est encore très vivante dans le pays de Lannion-Tréguier. La majeure partie de ceux qui ont plus de 55 ans aujourd'hui, qui sont nés et ont été élevés à la campagne, (pas de grande ville dans cette région), ont appris le français à l'école. C'est-à-dire qu'ils ont parlé breton jusqu'à l'âge de six ans environ. Par conséquent, ils sont encore nombreux, ceux qui parlent encore cette langue maternelle au quotidien. Ils détiennent dans leur mémoire un patrimoine oral qu'il est urgent mais toujours temps de recueillir.

En 1970, j'ai eu la chance de faire la connaissance de Jules Gros. J'ai été à son école pendant une vingtaine d'années. Je le rencontrais une fois par semaine et nous commentions ce que j'avais trouvé sur le terrain. Jules Gros avait vu le jour en 1890. Il avait passé son enfance à Trédrez-Locquémeau où il avait été élevé par sa grand-mère, elle-même née en 1833 et monolingue. Elle était mendiante, pèlerine par procuration, conteuse et chanteuse lors des veillées. Dès 1911, il avait pris conscience de l'appauvrissement de la langue bretonne qui n'était pas étudiée dans les écoles et dont on proscrivait l'usage même dans les cours de récréation. Jusqu'à sa dernière heure, pour ainsi dire, il ne cessa de noter tous les mots, toutes les expressions, les tournures originales en breton qu'il jugeait intéressantes. Cela devait aboutir à la publication de quatre livres qu'il intitula *Le Trésor du breton parlé*. Aucun écrivain de langue bretonne aujourd'hui n'ignore ces ouvrages et, tous ceux qui tiennent une plume, puisent à l'énorme source qu'il a eu la bonne idée de sauver de l'oubli. Il est mort à 102 ans.

Suivant ses conseils et ceux de Jean-Michel Guilcher, un autre grand maître, je me suis également lancé sur le terrain et j'ai donc collecté à mon tour tout ce qui touche à la littérature orale. Un certain nombre de chercheurs ont centré leurs recherches sur la chanson et le conte populaire. C'est ce que j'ai fait, au départ, mais je me suis vite rendu compte que, l'on avait négligé une grande partie de ce que l'on appelle les genres courts.

En effet, les collectes fixées par l'imprimerie dans le domaine des genres courts sont bien loin de refléter leur importance dans la société qui nous a précédé. Les proverbes font peut-être exception, dans la mesure où plusieurs études leur ont été consacrées, mais ils ne sont, en vérité, que l'arbre qui cache la forêt. Il manque la foule de berceuses, de sauteuses, de comptines, de mimologismes, d'exercices d'élocution, de vire-langue, de jeux de mots, d'insultes, de lapalissades, de devinettes, de compléments plaisants, de blasons populaires, de satires, de souhaits, d'oraisons, d'incantations, de parodies de prières, de prologues de contes,

d'expressions de toutes sortes, souvent humoristiques, en un mot, la multitude de formulettes de natures diverses, qui furent autrefois omniprésentes dans les conversations du peuple en Basse-Bretagne.

Ces petites compositions populaires, livrées à la mémoire, sont souvent rimées ou assonancées. Elles sont empreintes à la fois d'humour et de poésie. Pendant des siècles, elles ont constitué la nourriture intellectuelle du peuple, *boued spered ar bobl*, et gardent à ce titre toute leur valeur patrimoniale. On en perçoit encore des échos dans le parler quotidien des bretonnants.

C'est ainsi que pendant une trentaine d'années, je me suis appliqué à recueillir toutes ces petites choses en Trégor, ces *bitrakou* comme les appelait une de mes informatrices, avec quelques sondages sur les autres secteurs en Bretagne y compris en Pays gallo. Cela représente pour moi, aujourd'hui, un trésor du breton rimé de 600 pages. Ces milliers de vers, qui pourraient certainement entrer dans un inventaire de notre patrimoine, éclairent sur les mentalités et les préoccupations du peuple breton. J'espère qu'ils seront publiés, justement dans ce cadre du sauvetage d'une culture orale populaire.

J'ai effectué un travail similaire dans le domaine des croyances, légendes et superstitions populaires, avec un élargissement sur les pays celtiques, et aussi en Europe. On peut ainsi, entre autres, se rendre compte de l'existence d'une culture partagée sur de vastes espaces, souligner les influences d'un pays sur un autre et voir ce que chacun a fait d'une même croyance sur son propre terroir.

Pour le chercheur de terrain en Basse-Bretagne, la connaissance du milieu rural est importante mais celle de la langue bretonne l'est plus encore. Elle est même essentielle. Elle ouvre les portes des informateurs, elle leur donne confiance. Elle les met aussi en valeur. Elle fait entrer dans l'univers de leurs plus lointains souvenirs, celui de leurs parents et de leurs grands-parents qui, pour beaucoup d'entre eux, étaient monolingues. Elle permet aussi de vérifier l'authenticité et l'ancienneté des témoignages.

Comme je l'ai constaté, la collecte de terrain est une excellente thérapie pour les anciens qui souffrent de la solitude et un moyen de rapprocher les générations. C'est l'objectif que s'est fixé depuis quelques années le Conseil général du Finistère en organisant un concours de passeurs de mémoires. On a déjà là, une reconnaissance du patrimoine oral qui devrait être assurée à l'échelle de la Bretagne dans son ensemble.

Ce patrimoine oral se fait entendre dans les médias, notamment dans les radios locales, mais la presse reste encore bien timide à ce niveau, c'est un euphémisme. On en est toujours un peu au « *korn ar brezhoneg* » où la langue bretonne est reléguée dans un coin du journal et jamais en locale. Notons, tout de même, que Le Télégramme consacre, depuis un certain temps, une page entière, par semaine, en dans laquelle il donne la parole à des bretonnants.

Jusqu'à présent on a surtout favorisé la conservation des pierres. Comme on ne cesse de le dire depuis le XIXe siècle, il est urgent d'en faire de même pour la sauvegarde du patrimoine oral dont la durée de vie est bien plus aléatoire. Avec les nouvelles techniques audio-visuelles dont on dispose aujourd'hui, on peut dire qu'on a les moyens de faire mentir l'adage : *verba volant*, c'est-à-dire d'empêcher les paroles de s'envoler vers l'oubli et les larmes de crocodiles.

Pour être logique avec lui-même, l'Etat français, qui a ratifié cette même convention adoptée par l'UNESCO, devra maintenant se soucier de sa mise en œuvre et se pencher sans tarder sur une autre ratification, celle de la Charte des langues minoritaires. Les langues en France comme le breton, l'occitan, le corse, le basque ou l'alsacien constituent un atout culturel et économique pour le pays et les générations futures.

Patrimoine culturel immatériel et patrimoine maritime Les premières collectes, la transmission des savoir-faire

Intervention de Michel Colleu, Association Mémoire des ports d'Europe,
co-fondateur et ancien directeur éditorial du *Chasse-Marée*

Aujourd'hui, pour le grand public, le "patrimoine maritime", c'est ce qui est mis en valeur dans les grandes fêtes maritimes ; pour les amateurs de musique, c'est ce que l'on entend dans les "disques de chants de marins" ; pour les passionnés de culture maritime, c'est la matière que fait découvrir depuis un quart de siècle la revue et les publications du *Chasse-Marée*. Ce patrimoine est symbolisé par quelques voiliers traditionnels très médiatiques.

Jusque vers 1980, le patrimoine maritime immatériel qui était popularisé se réduisait essentiellement à quelques chants emblématiques du répertoire des long-courriers. Plus largement, la seule culture maritime qui avait droit de cité était celle de la Royale, et, parmi celle-ci, celle des "gens de l'arrière" et non celle des simples matelots !

Comment cette notion a pu évoluer si rapidement ?

La situation vers 1975

1975. Les derniers grands voiliers de commerce français ont cessé d'être armés voilà un demi-siècle, les derniers voiliers caboteurs et les derniers voiliers morutiers voilà un quart de siècle, seuls quelques pêcheurs côtiers âgés naviguent encore ça et là à la voile, mais ils n'intéressent personne. La vie quotidienne des populations littorales est très peu étudiée, les ethnologues préférant enquêter dans le milieu paysan, qui leur est moins étranger. Quant aux traditions orales, on considère que tout a déjà été sauvé grâce aux remarquables collectes du capitaine Armand Hayet, qui a recueilli et publié les coutumes, proverbes et chansons des quelques dizaines de matelots long-courriers embarqués avec lui vers 1900.

Pourtant, tous les marins alors à la retraite ont connu la voile de travail et en ont gardé la nostalgie. Fiers d'avoir vécu un métier où se mêlent savoir-faire spécifique, aventure, et, parfois, divertissements, ils ont encore en tête le moindre détail technique des voiliers sur lesquels ils ont navigué. C'est ce qu'ont compris quelques passionnés, tous nés dans des régions maritimes, qui interrogent, chacun de leur côté, marins et charpentiers navals, pour certains, comme Jean Le Bot en Bretagne Nord, dès les années 1950. Leurs enquêtes ont une particularité : elles croisent les données trouvées en archives, celles observées sur des cartes postales anciennes et celles transmises oralement par les marins de la voile, ces trois approches se nourrissant l'une l'autre.

Ces travaux approfondis, menés par des précurseurs autodidactes, vont aboutir à une impressionnante série de publications qui forme aujourd'hui la base de l'ethnologie maritime française. Entre autres : *Bateaux de Bretagne Nord*, de Jean Le Bot en 1976, *Ar Vag, Voile au travail en Bretagne Atlantique*, de Bernard Cadoret et son équipe en 1978, premier d'une série qui compte à ce jour quatre tomes, *Le temps des thoniers*, de Dominique Duviard en 1980, *Bateaux de Normandie* de François Renault en 1984.

Par ailleurs, de rares chercheurs, également autodidactes et isolés, enregistrent à partir de 1970 les répertoires de quelques anciens marins long-courriers et Terre-Neuvas bretons et normands et popularisent ces témoignages dans quelques disques de collectages (réalisés par Jean Mahé en 1975, et par moi-même en 1979). Cette nouvelle approche du répertoire chanté

des marins n'a, à l'époque, que peu d'influence sur l'évolution du genre "chants de marins", trop bien nourri par les chorales et le mouvement de *sea songs* and *chanteys* alors florissant en Grande Bretagne et aux Etats Unis.

Les années 1980 : le grand tournant : la construction d'un mouvement patrimonial

Vers 1980, conscients qu'il est encore possible de sauver le patrimoine maritime populaire, certains de ces chercheurs souhaitent changer d'échelle et transformer ces initiatives solitaires en vastes enquêtes organisées. Par ailleurs, tous brûlent de mettre en pratique les savoirs qu'ils ont recueillis afin, notamment, d'embarquer un jour sur les types de voiliers de travail si particuliers que les anciens évoquent... Mais il n'en reste plus en état de naviguer ! Des Bretons prennent bientôt la tête de ce jeune mouvement. Ils se regroupent autour de Bernard Cadoret, qui sait proposer au bon moment les grandes orientations permettant de fédérer les énergies. Douarnenez va devenir pendant une décennie le vaisseau amiral du patrimoine maritime. Le simple énoncé des initiatives prises alors pour la première fois, et dont les résultats sont tangibles aujourd'hui, est impressionnant :

- Inventorier le patrimoine d'un port et le faire revivre :

En 1979 est créée Treizour (le passeur) à Douarnenez. L'association se donne pour vocation de sauver l'ensemble du patrimoine maritime populaire de la ville, dans tous les domaines, puis élargit son action à la sauvegarde des types de voiliers traditionnels. Sur toutes les côtes françaises, elle collecte des bateaux menacés, parfois abandonnés, témoignant de la tradition locale : cet ensemble formera le cœur de la collection du Musée du bateau, ouvert en 1986 à Douarnenez.

- Coordonner les actions associatives

La même année est créée la Fédération régionale pour la culture maritime, toujours active aujourd'hui

- Diffuser les recherches, et créer un lien entre chercheurs, passionnés et amateurs de marine
-

En 1981, Le Chasse-Marée est fondé par une équipe réunie autour de Bernard Cadoret. Par ses publications, par l'organisation de fêtes maritimes et de concours, et surtout grâce à la revue *Chasse-Marée*, cette entreprise culturelle va devenir le principal moteur de l'essor de la culture maritime en France. Dans ses actions et publications, le patrimoine immatériel aura toujours une place de choix.

La même année, le Chasse-Marée publie le premier volume de l'*Anthologie des chansons de mer*. Pour la première fois, collecteurs spécialistes des traditions musicales des marins et collecteurs spécialistes des métiers et de la vie maritime mettent en commun leurs enquêtes. L'interprétation proposée tente de respecter les styles spécifiques entendus auprès des marins de la voile. L'album sera suivi d'une vingtaine d'autres et cette anthologie suscitera de nouveaux thèmes d'enquêtes, favorisera les échanges entre chercheurs, et popularisera cet aspect emblématique du patrimoine oral des gens de mer.

- Créer un nouveau concept de fêtes maritimes

1982. Pour la première fois, à Pors'Beach, en rade de Brest, une fête maritime réunit passionnés de bateaux traditionnels, associations patrimoniales et groupes de musiques interprétant des répertoires maritimes. En 1986, Le Chasse-Marée organise à Douarnenez un événement analogue à plus grande échelle. Quatre ans plus tard, l'entreprise culturelle organise Brest 92 : cette fois le million de visiteurs est dépassé et la notoriété du patrimoine maritime devient nationale. Ce type de fête inventé en Bretagne – un port, un rendez-vous de voiliers traditionnels, de la musique traditionnelle, un carrefour associatif autour de la culture maritime – se décline bientôt de façon thématique : premières fête "voile-aviron" à Cancale en 1987, première Fête du chant de marin à Paimpol en 1989...

“Conserver le matériel pour préserver l’immatériel” : voiliers de travail et savoirs des charpentiers et des marins

- Faire naviguer des voiliers de travail précisément restaurés ou reconstitués

1983. Première reconstitution de bateau traditionnel : l'association Treizour lance la chaloupe sardinière de Douarnenez Telenn Mor. La reconstitution est le fruit des enquêtes d'archives, mais aussi des interviews de marins de la voile ayant navigué sur ses chaloupes, et du savoir-faire de charpentiers travaillant "à l'ancienne". La navigation sur ce voilier gréé au tiers permettra tout d'abord de retrouver les gestes décrits par les anciens, puis de les maîtriser, enfin de les transmettre aux générations n'ayant jamais connu ces voiliers. Cette démarche sera réitérée sur les divers types de voiliers lancés par la suite.

Pour les acteurs du renouveau du patrimoine maritime, cette démarche est fondamentale : la remise dans leur contexte matériel des situations décrites en archives ou oralement, permet de découvrir des aspects inédits, imprévus parfois, et de valider des hypothèses scientifiques : tours de main liés à la construction d'un bateau sans plan préalable, manœuvre à la voile dans tous les temps avec tous les types de gréments, pêche traditionnelle refaite sur des voiliers en présence d'anciens marins dont c'était le métier, manière de chanter pour aider une manœuvre à bord, etc. L'utilisation in situ d'un du navire devient garante d'un savoir faire.

En 1987 est lancée la bisquine *La Cancalaise*, première réplique de grande ampleur d'un voilier de pêche, dont les plans bénéficient des relevés faits par Jean Le Bot dans les années 1950. Le bateau est mis en chantier sur le quai, et la construction est suivie au jour le jour par la population, les anciens marins de la voile commentant le travail. Bien d'autres voiliers marquants pourraient être cités, de la gabare de la rade de Brest Notre Dame de Rumengol, restaurée dès 1982, au trois-mâts long-courrier nantais *Belem* (1986)...

- Sauver le savoir faire des charpentiers navals

En 1985 sont créés à Douarnenez par la FRCM les Ateliers de l'Enfer, centre de formation à la charpente marine traditionnelle, toujours en activité. Plusieurs constructions emblématiques – telle La Recouvrance, à Brest – sont le fait de cette nouvelle génération de charpentiers.

- Lancer de grands concours fédérateurs pour amplifier le mouvement

En 1988, Le Chasse-Marée lance un grand concours national "Bateaux des côtes de France", visant à restaurer ou à faire construire une centaine de voiliers. Plus de 90 voiliers seront lancés. Tous se retrouvent à Brest en 1992. Mais le concours impliquait également de fournir un dossier mettant en valeur l'environnement culturel de chaque bateau, et nombre d'aspects

patrimoniaux ont ainsi été sauvés et valorisés par les associations locales faisant construire leur bateau : vie des équipages, techniques de manœuvres à la voile, termes spécifiques utilisés par les marins, vêtements portés, cuisine à bord, traditions... Ce concours sera suivi de trois autres (le dernier s'est terminé à Brest en 2008), tous aussi fédérateurs.

Les années 1990 : enracinement et affirmation de l'intérêt du patrimoine maritime comme vecteur d'expansion économique-touristique

Sur la lancée d'un nouveau concours du Chasse-Marée "Patrimoine des côtes et fleuves de France", la matière étudiée et sauvegardée s'élargit à l'environnement des navires et des marins : bâtiments, mais aussi œuvres d'art populaires conservées dans les familles, manuscrits archives, objets personnels... Des enquêtes méthodiques se font jour, s'appuyant sur les expériences de la décennie précédente, comme en Vendée, où l'association AREXCPO se lance dans la collecte systématique du répertoire chanté de la population littorale du département – enquêtes popularisée par des publications en 1996 -, mais on pourrait citer les inventaires de la topographie en breton de la côte du Léon réalisés par Mikael Madeg.

Les liens avec les expériences menées à l'étranger pour sauvegarder et faire connaître le patrimoine maritime se renforcent. S'inspirant des remarquables port-musées existant en Europe du Nord, aux Pays Bas, aux Etats-Unis, Douarnenez met en œuvre à partir de son Musée du bateau un ambitieux projet de port-musée qui ouvre en 1993. Mais la structure doit fermer deux ans plus tard.

- Transmettre le sens marin

1996. Pour favoriser la transmission du "sens marin", une expression qui résume toute l'expérience qu'un marin confirmé peut acquérir en côtoyant ses aînés et en naviguant lui-même, le Chasse-Marée lance un nouveau concours, Défi Jeunes Marins 2000, réservé aux jeunes, proposant une compétition sportive, culturelle, amicale et conviviale, à partir d'un modèle unique de bateau voile-aviron (une grande yole de 11,50 m, réplique d'un modèle préservé construit par la Marine française en 1796). La mise en compétition des jeunes va se révéler un levier efficace, à l'instar de ce qui s'est passé pour la pratique du biniou et de la bombarde en Bretagne, dynamisée par la compétition. Une trentaine de yoles sont lancées aux quatre coins de la France. Déjà utilisées par plusieurs pays depuis 1986 dans le cadre comparable de l'Atlantic Challenge, les yoles 1796 sont aujourd'hui présentes dans de nombreux pays. Lors des compétitions internationales, si le sport a bien sûr sa place, le patrimoine immatériel est pris en compte : chaque équipier doit savoir manœuvrer à la voile, faire du matelotage, chanter le répertoire maritime de sa région...

Les années 2000 : transmettre l'expérience d'une génération qui n'a pas connu la voile

Dans les années 2000, les actions menées précédemment se poursuivent, malgré un contexte économique défavorable. Pourtant, dans certaines régions, les enquêtes se multiplient et les initiatives de promotion du patrimoine maritime sont en pleine expansion : c'est le cas notamment sur la côte méditerranéenne française, ou, dans des pays proches, en Galice, région qui s'appuie sur l'expérience bretonne.

En 2008, les témoins de la voile de travail ont quasiment tous disparu, mais une autre génération de marins ou de familles des gens de mer devient consciente du trésor patrimonial qu'elle doit transmettre : ceux qui ont navigué entre les années 1930 et les années 1980 ont

connu une marine française florissante, encore imprégnée de la culture populaire de l'époque précédente, et ont vécu les étapes de son évolution rapide, tant technique (vapeur, diesel, sonars...) qu'économique (disparition du transport par paquebots). A l'heure où bien des ports sont condamnés à n'accueillir plus qu'une plaisance industrielle, des associations ont compris l'importance de ces décennies charnières, comme à Audierne, où une histoire de chaque bateau de pêche est en cours, grâce aux témoignages recueillis dans les familles. Mais on pourrait aussi citer le travail de Georges Tanneau, un marin breton qui a collecté les chants composés à bord par des gars de la Marine marchande dans les années 1950/1970.

Conclusion

En terminant ce trop bref tour d'horizon, je relève que la force de ce mouvement tient en partie à sa cohésion intellectuelle : il a toujours veillé à associer enquêtes et mises en pratique, il a gardé la vision d'une culture globale où économie, techniques et savoirs populaires transmis oralement sont mis sur un même plan.

C'est ce qui permet aujourd'hui d'envisager de peser sur certaines décisions économiques : il commence à être admis par exemple que les ports – de mer, de rivière – qui respectent leur patrimoine maritime sont plus attractifs que les autres. Voilà d'ailleurs le thème du prochain concours lancé cette année par l'Association Mémoire des ports d'Europe, qui prend le relais des concours précédemment organisés par le Chasse-Marée

Un regret cependant : au fur et à mesure que les témoins de l'âge de la voile de travail s'éteignent, leur patrimoine oral peut nous paraître de plus en plus étranger. La situation actuelle du genre "chants de marins", où rares sont les interprètes qui chantent encore dans les styles traditionnels, ou le désintérêt pour les contes maritimes, prouvent la nécessité de relancer rapidement un mouvement d'intérêt d'ampleur nationale sur le sujet. Ce mouvement serait sûrement aidé par la présence d'un centre consacré exclusivement au patrimoine oral maritime qui réunirait et populariserait largement les témoignages, sources vives de cette tradition populaire.

Je terminerai en rendant hommage aux nombreux passionnés qui permettent d'armer aujourd'hui encore des voiliers de tradition, ainsi qu'aux quelques fous qui se sont lancés, et se lancent encore, dans la restauration, la construction, ou la reconstitution de ces bateaux. Comme le résume bien Michel Philippe, un des anciens présidents de la Fédération pour la culture et le patrimoine maritime en Bretagne, en évoquant la flottille des voiliers de travail réunie à l'occasion de la Semaine du Golfe 2006 : *"le projet du thonier Biche est une folie, mais ce soir, le port de Vannes est rempli de folies."* Tant que cette folie sera communicative, le patrimoine maritime continuera à se transmettre !

« La base de données multimédia du patrimoine culturel immatériel du Québec : communiquer pour mieux conserver »

Intervention de Laurier Turgeon, Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique, Université Laval, Québec, Canada

Plus qu'un inventaire destiné à la simple conservation, l'équipe de recherche que je dirige souhaite faire une base de données multimédia qui sert à la communication du patrimoine culturel immatériel du Québec. Axer la démarche exclusivement sur la conservation comporte toujours le risque d'enfermer les pratiques dans des cadres de référence exclusifs, d'en faire des archives et de les figer. Mettre l'accent sur la communication m'a paru le meilleur moyen d'assurer la conservation du patrimoine culturel immatériel et son évolution. Comme la langue, un patrimoine culturel immatériel qui n'est pas utilisé meurt. L'usage demeure le meilleur garant de la conservation.

La mise à contribution d'équipements d'enregistrement électroniques, de bases de données numériques et des applications Web pour les exploiter accroît considérablement les possibilités de communication du patrimoine culturel immatériel. Il n'y a pas si longtemps la pratique de l'inventaire ethnologique, réalisée sur support analogique (bandes magnétiques et films), exigeait des équipements lourds, de longs séjours sur le terrain, et des conditions de conservation particulières (salles à température et à humidité contrôlées) qui entraînaient des coûts élevés. Ainsi, les enregistrements sonores et audiovisuels étaient généralement réalisés une seule fois, essentiellement dans une perspective de préservation, souvent conservés en un exemplaire unique dans un lieu hautement sécuritaire et fermé sous clé. Les praticiens, à commencer par les informateurs eux-mêmes, avaient difficilement accès à ces enregistrements qui, en raison de leur caractère singulier, étaient érigés en références incontournables qui contribuaient à figer les pratiques. Les nouvelles technologies de l'information facilitent non seulement la fabrication, l'accès et la gestion des inventaires, elles suscitent de nouvelles façons de les concevoir, de les réaliser et de les utiliser. Je propose ici d'employer ici l'expression *base de données multimédia* pour évoquer ces nouvelles méthodes. Grâce à l'usage d'équipements d'enregistrement numériques très performants et maniables, il est possible aujourd'hui d'enregistrer rapidement les données audiovisuelles sur le terrain, de les transférer directement du terrain sur un serveur, de conserver et de gérer l'information efficacement et de rendre les données très accessibles au grand public à des coûts peu élevés via le Web. L'accès aux données par le Web permet des appropriations et ré-appropriations multiples et favorise l'évolution des pratiques et la valorisation sociale des communautés qui en sont les détenteurs.

Pour faciliter la communication de ce patrimoine vivant, notre équipe a incorporé dans la démarche un volet recherche action qui vise à assurer un retour de ces pratiques dans la communauté immédiate et la société élargie. Les interventions effectuées sur le terrain permettent d'accroître la diffusion et la mise en valeur éducative et culturelle des ressources ethnologiques identifiées. La valorisation se fait en quatre temps. Le premier temps consiste à associer les porteurs de traditions et les membres des organisés culturels (associations, sociétés, groupes, etc.) concernés à la collecte des données. Jusqu'à présent, des étudiants d'ethnologie ont assuré la collecte avec l'assistance des communautés locales. Compte tenu du succès de cette association, notre équipe souhaite aller plus loin et organiser dorénavant des formations spécialisées pour les membres des organismes culturels dans la collecte de données ethnologiques et leur traitement informatique. Il est ainsi possible d'associer les

praticiens aux premières étapes du processus de communication et de rendre celle-ci plus efficace. Le deuxième temps de la valorisation se fait directement sur le terrain, lors de la cueillette des données, par l'organisation d'expositions temporaires et des conférences publiques, la préparation de documents multimédias, la publication d'articles dans les journaux, la participation à des émissions de radio et de télévision. Les enquêteurs consacrent entre le quart et le tiers de leur temps de terrain à des projets de mise en valeur élaborés en collaboration avec les membres des organismes culturels. Les activités culturelles prennent plusieurs formes et se déroulent à différents moments du terrain selon les besoins et les attentes des organismes et des communautés. L'accessibilité sur un site Web représente le troisième temps de la valorisation. La présentation des pratiques les plus représentatives et valorisées sur plusieurs support – textuels, iconographiques et audio – visuels - permet à chaque communauté de présenter ses traditions et de mieux exploiter son potentiel culturel et éducatif. La banque de données peut servir à faire des expositions, des présentations multimédias, des trousseaux pédagogiques pour les écoles, de la promotion de produits du terroir et de la publicité touristique (sites Web, routes touristiques, spectacles). La diffusion scientifique constitue le quatrième moyen de valorisation. L'inventaire représente un important corpus de données inédites dans lequel les étudiants et les professeurs peuvent puiser pour préparer des conférences, des séminaires, des mémoires de maîtrise, des thèses de doctorat, des articles scientifiques et des livres savants.

Pour terminer, j'aimerais signaler que cette banque de données multimédia du patrimoine culturel immatériel peut être intégrée à des bases de données sur le patrimoine immobilier et mobilier. Par exemple, il est relativement facile de créer des hyperliens des pratiques recueillies vers des sites, bâtiments ou des meubles déjà inventoriés, qui y sont associées. Plus difficile et compliqué, mais très prometteur, est la création d'une banque de données intégrées du patrimoine matériel, mobilier et immatériel. Mon équipe et moi-même travaillons actuellement avec le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à l'élaboration de ce projet, connu sous l'acronyme de PIMIQU, qui signifie Inventaire du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel du Québec. Cette approche globale permet d'avoir une vision plus riche et complète du patrimoine dans son ensemble, et de le communiquer et de le conserver plus efficacement. Pour plus d'information, visitez le site IREPI : www.patrimoine-immateriel.ulaval.ca